

COMMUNE DE ESTINNES

ENGAGEMENT D'UN OUVRIER COMMUNAL - NIVEAU D2 OU D4

Temps plein

CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

CONDITIONS DETAILLEES

MISSIONS :

Un ouvrier qualifié voirie procède à la réparation et à l'entretien des voiries. Il effectue les travaux d'entretien ou de transformation et assure la logistique du chantier. Il s'informe sur les travaux à effectuer afin de prévoir les matériaux en quantité nécessaire pour l'entretien et la réparation des voiries.

L'ouvrier qualifié en voirie accomplit temporairement (en cas d'absence, de surcharge de travail) des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans ce cadre, l'ouvrier qualifié sera amené à :

- Calculer et doser les quantités de béton, asphalte, mortier...nécessaires pour réaliser les travaux ;
- Procéder à la pose de tarmac à froid / à chaud ;
- Procéder aux travaux de réfections de voirie ;
- Procéder au revêtement des trottoirs (dalles, klinkers...) ;
- Veiller à la mise en place des panneaux de signalisation ;
- Détecter les fissures et éléments à réparer ;
- Identifier les causes de dégâts, l'origine des pathologies de la voirie ;
- S'assurer des principes et normes de sécurité, de la stabilité des matériaux pendant le déplacement, du respect des pentes et niveaux d'écoulement ;
- Poser des installations et des canalisations des eaux usées ou de pluie ;
- Construire les murs et fondations des ouvrages ;
- Déterminer les moyens et la méthode de réparation des ouvrages et des éléments constitutifs de la voirie ;
- Connaître et appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels ;
- Utiliser le matériel, l'outillage et les équipements de protection en conformité avec les règles de sécurité ;

- Savoir compléter une fiche de travail, identifier les travaux de maintenance à réaliser et lister le matériel à commander ;
- Faire le suivi, auprès du brigadier ou contremaître, sur l'état d'avancement des travaux effectués ;
- Réparer voiries, trottoirs, bordures, trappillons, ... ;
- Réparer des filets d'eau, avaloirs, désobstructions, suppression de siphons, ... ;
- Effectuer du rejointoiement de pavage ;
- Réaliser de petits ouvrages maçonnés ;
- Installer les outillages et matériaux nécessaires à la bonne exécution conformément aux règles de sécurité ;
- ...

Liste de tâche non exhaustive.

COMPETENCES SPECIFIQUES

- Détenir et maîtriser les connaissances théoriques et pratiques liées à sa fonction ;
- Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de sa fonction ;
- Participer aux formations afin d'approfondir ou mettre à jour ses connaissances ;
- Respecter le matériel et être capable d'utiliser correctement le matériel spécifique mis à disposition ;
- Utiliser le matériel et les équipements de protection en conformité avec les règles de sécurité ;
- Lire, comprendre et appliquer scrupuleusement les consignes de sécurité afin de prendre soin de sa propre sécurité et de celle des autres personnes ;
- Être ponctuel ;
- Savoir faire preuve de proactivité ;
- Être flexible et pouvoir s'adapter rapidement ;

CONDITIONS DE LA FONCTION

Diplôme :

- Ouvrier D2 (secondaire inférieur) :

Être titulaire d'un diplôme au moins égal aux études techniques secondaires inférieures ou C.T.S.I. ou E.P.S.I. ou C.P.S.I. ou posséder un titre de compétence de base délivré par

le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ième} degré et en lien avec l'emploi considéré ou posséder le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

- Ouvrier D4 (secondaire supérieur) :

Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel ou posséder un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en lien avec l'emploi considéré ou posséder le diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

Permis de conduire : B – Permis C est un atout

La fonction prévoit :

- Un engagement à l'échelle D2 ou D4 (selon le diplôme) à temps plein ;
- Un contrat CDI ;
- Un engagement dès que possible ;

1. Comment postuler valablement ?

Pour être recevables, les actes de candidature doivent OBLIGATOIREMENT répondre aux exigences générales et aux exigences reprises dans le profil de la fonction postulée et être adressés au Service du Personnel de la Commune d'Estinnes pour le 30 novembre 2026 au plus tard (la date du cachet de la Poste fera foi) ;

Pièces à joindre :

- Une lettre de motivation et CV complet ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 1 datant de moins de trois mois à partir de la date de limite d'inscription des candidatures ;

Une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger ;

- Attestation(s) de travail pour justifier de l'expérience utile à la fonction ;
- Passeport APE est un atout ;
- Copie du permis de conduire ;
- Copie de la carte d'identité.

Les actes de candidatures seront adressés à :

Administration communale d'Estinnes

Service du Personnel

Chaussée Bruneault 232

7120 Estinnes

ou par mail à l'adresse suivante : jobs@estinnes.be

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au service du Personnel :

aurelie.duhaut@estinnes.be ; valentin.jeanmart@estinnes.be ; ou en téléphonant au 064/85.80.48 ou 064/31.13.29

Tout dossier et toute candidature incomplète à la date de clôture de l'appel public seront considérés comme irrecevables.